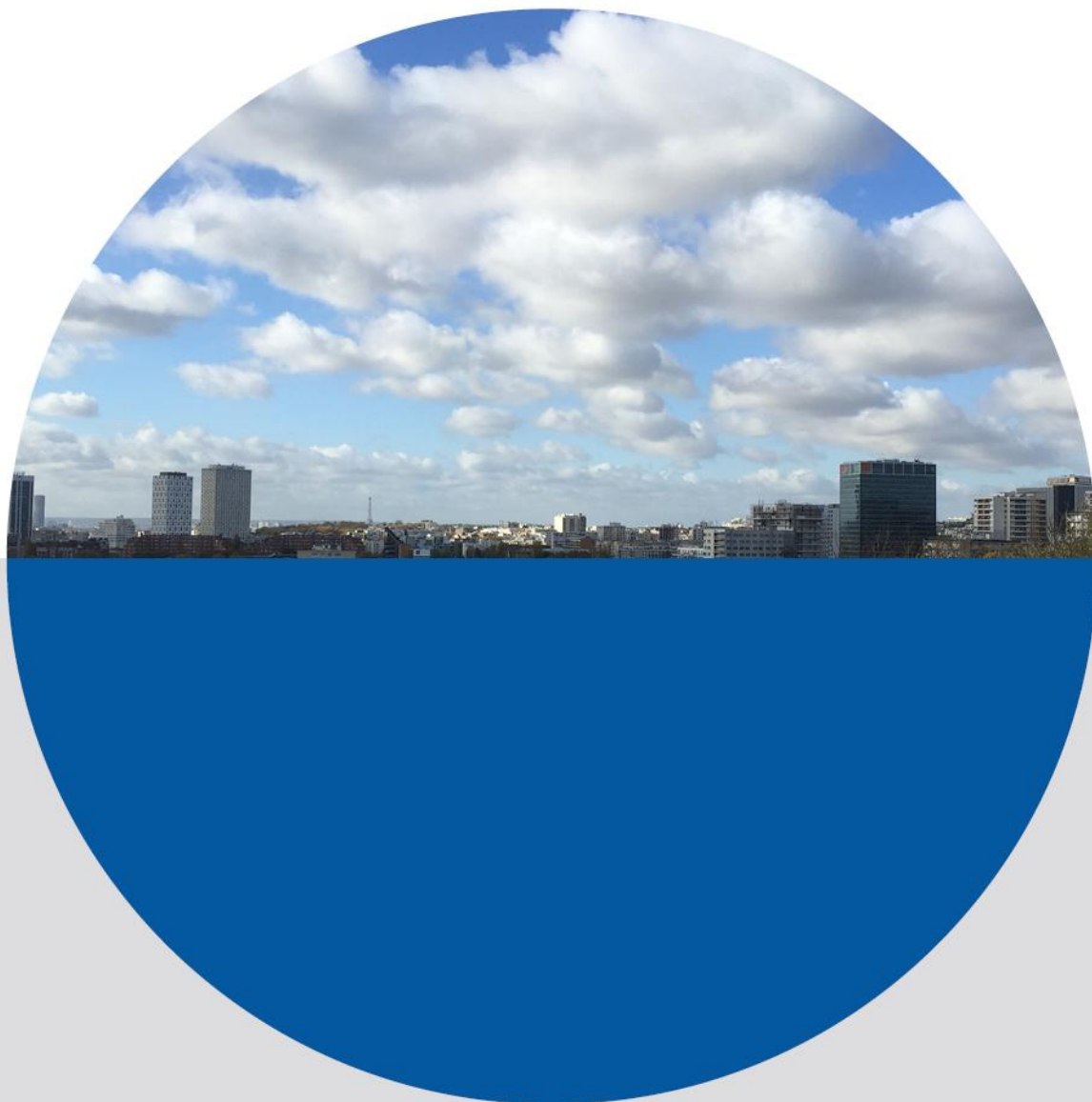




Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN MELUN VAL DE SEINE - 2025

Le bilan de la qualité de l'air dans le territoire de Melun Val de Seine

Les niveaux de pollution de l'air constatés en 2025 augmentent légèrement par rapport à 2024, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. Sur les 10 dernières années, la tendance reste à la baisse (de -25 % à -45 %) en Ile-de-France, à l'exception de l'ozone. Cette baisse sur le long terme est principalement due à la baisse tendancielle très conséquente des émissions depuis plusieurs années, notamment celles du trafic routier, grâce au renouvellement du parc circulant et aux politiques publiques mises en place.

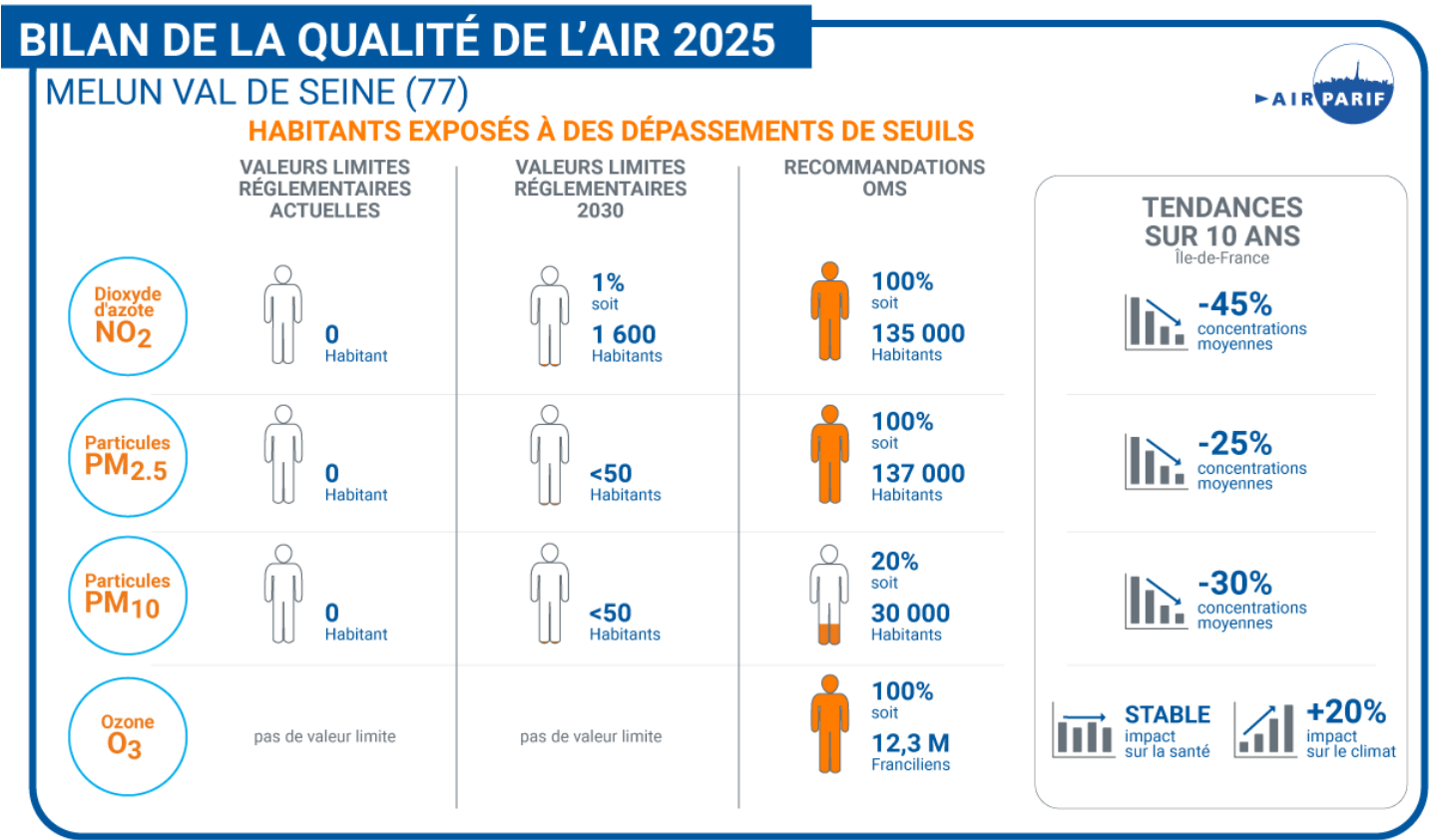
En 2025, les valeurs limites pour le dioxyde d'azote et les particules PM₁₀ et PM_{2.5} sont respectées sur l'ensemble du territoire de Melun Val de Seine.

En revanche, les résidents du territoires sont toujours concernés par un dépassement des recommandations de l'OMS pour ces 3 polluants, ainsi que pour l'ozone.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : <https://www.airparif.fr/etudes/2026/bilan-de-la-qualite-de-lair-ile-de-france-2025>

Perspectives :
La valeur limite à respecter en 2030, conformément à la Directive européenne de 2024 sur l'air ambiant, passera de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules PM₁₀ et de 25 µg/m³ à 10 µg/m³ pour les particules PM_{2.5}. Cet abaissement des seuils des valeurs limites réglementaires, les rapproche des seuils recommandés par l'OMS, sans s'y aligner, pour poursuivre la diminution de l'impact de la pollution de l'air sur la santé et prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques de ces effets.

La figure ci-dessous résume la situation de l'année 2025 pour le territoire de Melun Val de Seine, vis-à-vis des valeurs réglementaires actuelles, des valeurs limites réglementaires à respecter en 2030, des recommandations de l'OMS et présente les tendances sur 10 ans.

<

NO₂

Le **dioxyde d'azote** est un gaz nocif pour le système respiratoire. Il aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 2 400 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de dioxyde d'azote sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En Île-de-France, ce polluant est principalement émis par les véhicules diesel et essence, et dans des quantités plus faibles par les aéroports et le chauffage au gaz (dans une moindre mesure le chauffage au bois et au fioul).

HABITANTS DE MELUN VAL DE SEINE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES ACTUELLES



VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES 2030



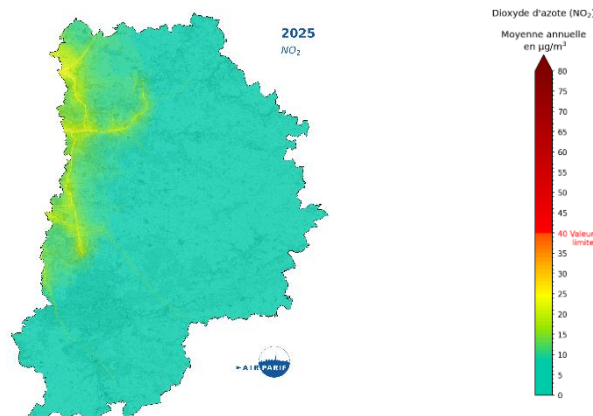
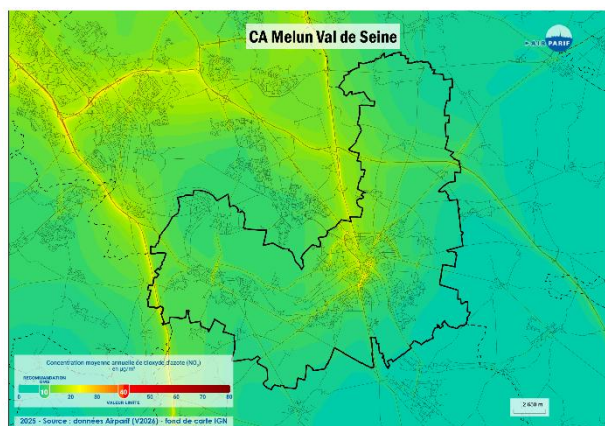
RECOMMANDATIONS OMS



TENDANCES SUR 10 ANS Île-de-France



Les concentrations de fond (loin des axes routiers) sont assez homogènes sur le territoire de Melun Val de Seine. En 2025, elles sont comprises entre 9 et 15 µg/m³. **Les concentrations les plus élevées sont relevées sur la commune de Melun et au voisinage des principaux axes routiers, notamment de la N6 et des routes départementales du territoire.**



Concentration moyenne annuelle en NO₂ dans le territoire de Melun Val de Seine et dans la Seine-et-Marne en 2025

En 2025, **la valeur limite actuelle en NO₂ (40 µg/m³) est respectée sur l'ensemble du territoire de Melun Val de Seine.**

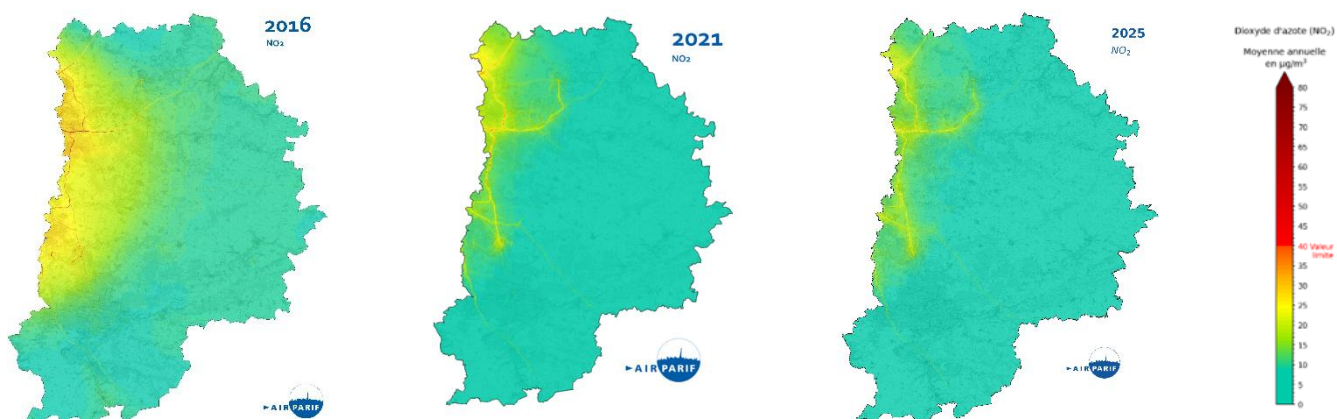
En revanche, **l'ensemble du territoire est concerné par au moins une des recommandations annuelles de l'OMS.**

En 2025, 1 600 résidents du territoire sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

Évolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente globalement sur le territoire de Melun Val de Seine, comme en Ile-de-France, une **légère augmentation des niveaux par rapport à 2024**, aussi bien en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Au-delà des émissions de pollution, cette évolution s'explique principalement par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse.

Malgré cette légère dégradation, la tendance de fond reste positive. **Entre 2016 et 2025**, les concentrations moyennes de NO_2 , mesurées sur **la station de fond du territoire (Melun)**, montrent **une tendance à une baisse lente mais régulière de 35 %**. La station trafic du territoire (RN6 Melun), a également enregistré une baisse de près de 35 % sur la même période.



Évolution de la moyenne annuelle en NO_2 de 2016 à 2025 dans la Seine-et-Marne

Les niveaux de NO_2 dans le territoire montrent une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Cette diminution s'explique par la baisse des émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement.



Les **particules fines PM_{2,5}** sont des entités solides de diamètre inférieur à 2,5 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines PM_{2,5} font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur taille. Les plus petites d'entre elles peuvent traverser la barrière des poumons et passer dans le sang. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène, associé à une action directe des particules les plus fines passées dans le sang, favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 6 200 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux de particules fines sous les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

En Île-de-France, les particules fines PM_{2,5} sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, ainsi que les activités de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

HABITANTS DE MELUN VAL DE SEINE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



0
Habitant

VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



<50
Habitants

RECOMMANDATIONS
OMS

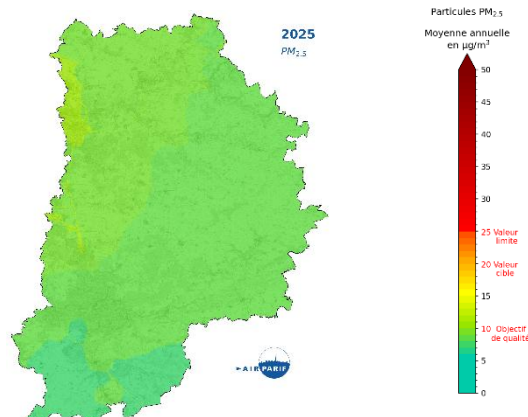
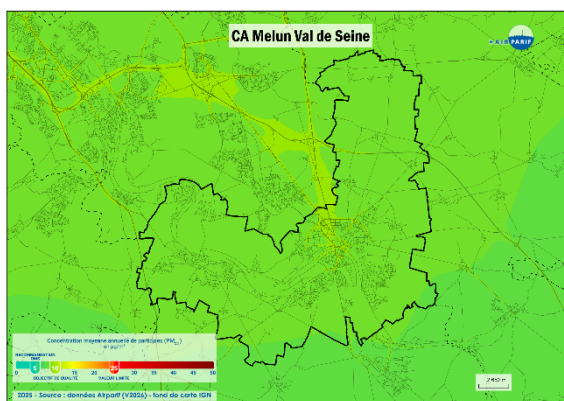


100%
soit
137 000
Habitants

TENDANCES
SUR 10 ANS
Île-de-France



-25%
concentrations
moyennes



Concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} dans le territoire de Melun Val de Seine et dans la Seine-et-Marne en 2025

Les concentrations de fond en PM_{2,5} sont globalement homogènes dans le territoire de Melun Val de Seine (autour de 9 µg/m³ en 2025). Elles sont légèrement plus élevées aux abords des axes routiers importants du territoire. La station trafic du territoire (RN6 Melun) enregistre une moyenne annuelle pour 2025 de 11 µg/m³.

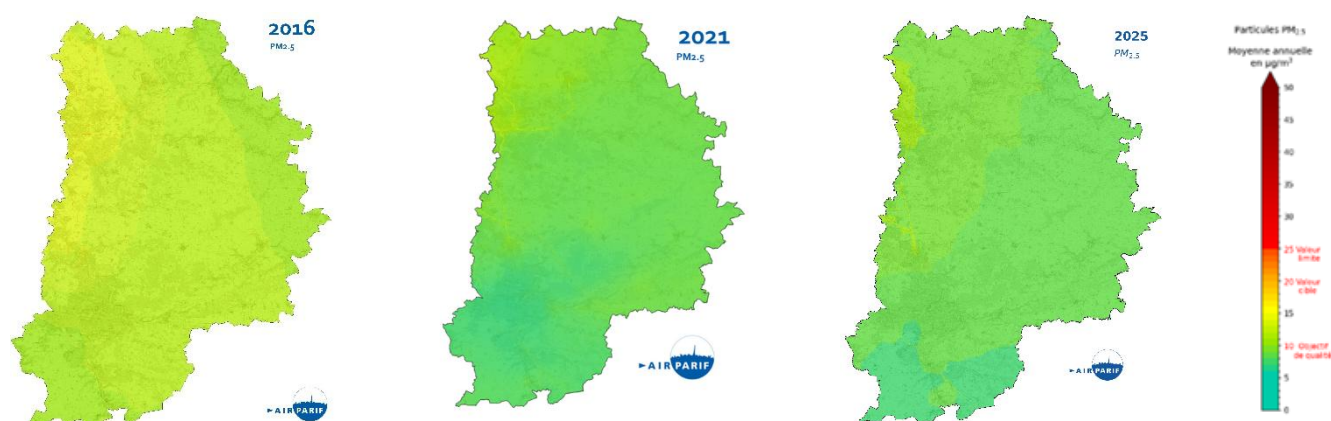
La valeur limite annuelle (25 µg/m³) est respectée sur la totalité du territoire en 2025. En revanche, **la recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³) est dépassée sur l'ensemble du territoire, comme sur toute l'Île-de-France.**

En 2025, moins de 50 résidents du territoire sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

Evolution en moyenne annuelle

L'année 2025 présente une légère augmentation des niveaux par rapport à 2024. Au-delà des émissions, cette évolution s'explique en partie par des conditions météorologiques moins favorables à la dispersion des polluants, après une année 2024 particulièrement pluvieuse. L'hiver 2025 a notamment été moins doux qu'en 2024, entraînant à la fois une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions. Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules secondaires, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Néanmoins, la tendance de fond reste positive. **Entre 2016 et 2025, la station trafic du territoire (RN6 Melun) montre une baisse de plus de 30 %.** Les niveaux sont néanmoins globalement stables sur les 4 dernières années.



Évolution de la moyenne annuelle en $PM_{2.5}$ de 2016 à 2025 dans la Seine-et-Marne

Les niveaux moyens annuels de $PM_{2.5}$ en situation de fond montrent également une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Cette évolution s'explique par la diminution des émissions de particules primaires émises par le transport routier, et par le secteur résidentiel. La baisse des émissions $PM_{2.5}$ issues du trafic routier est plus importante que pour les PM_{10} car la majorité des $PM_{2.5}$ sont émises à l'échappement, alors que les particules PM_{10} comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.

PM₁₀

Les **particules PM₁₀** sont des entités solides de diamètre inférieur à 10 µm, nocives pour la santé humaine. Les particules fines, de diamètre inférieur à 2.5 µm, font partie des particules PM₁₀. Leur composition chimique varie fortement en fonction des sources d'émission.

L'impact des particules sur la santé dépend de leur pénétration plus ou moins profonde dans le système respiratoire, en lien avec leur taille. Différents mécanismes dont le stress oxydatif et l'inflammation interviennent dans la formation des maladies. L'inflammation locale au niveau des poumons va se propager via la circulation sanguine. Ce phénomène favorise notamment le développement de maladies cardiovasculaires (AVC, infarctus du myocarde...). L'exposition aux particules augmente également le risque de survenue de maladies respiratoires, notamment d'asthme, de BPCO et de cancers pulmonaires, ainsi que le risque de baisse de la fertilité, de faible poids à la naissance, de diabète et de maladies d'Alzheimer et de Parkinson.

En Île-de-France, les particules PM₁₀ sont principalement émises par le chauffage au bois et les véhicules diesel et essence, et dans une moindre mesure par les activités agricoles (moissons et labours) et de chantiers. Une part non négligeable des particules, dites « secondaires » est également formée par réaction chimique entre l'ammoniac (essentiellement émis par les épandages agricoles) et le dioxyde d'azote (essentiellement émis par les véhicules diesel et essence).

HABITANTS DE MELUN VAL DE SEINE EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

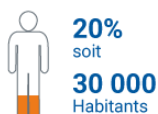
VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
ACTUELLES



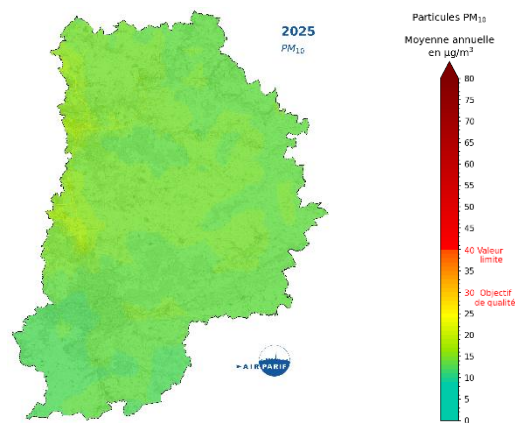
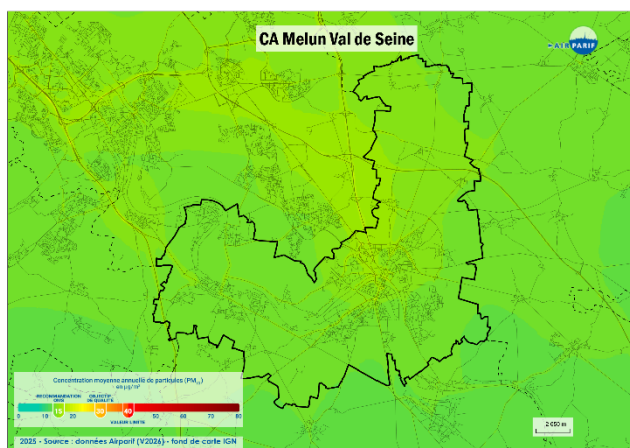
VALEURS LIMITES
RÉGLEMENTAIRES
2030



RECOMMANDATIONS
OMS



TENDANCES
SUR 10 ANS
Île-de-France



Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans le territoire de Melun Val de Seine et dans la Seine-et-Marne en 2025

En situation de fond, les concentrations moyennes annuelles en PM₁₀ sont homogènes dans le territoire de Melun Val de Seine (autour de 14 µg/m³). Elles sont légèrement plus élevées aux abords des axes routiers importants du territoire. La station trafic du territoire (RN6 Melun) enregistre une moyenne annuelle de 22 µg/m³.

En 2025, **la valeur limite annuelle (40 µg/m³) est respectée. 30 000 résidents du territoire sont néanmoins concernés par le dépassement de la recommandation annuelle de l'OMS (15 µg/m³).**

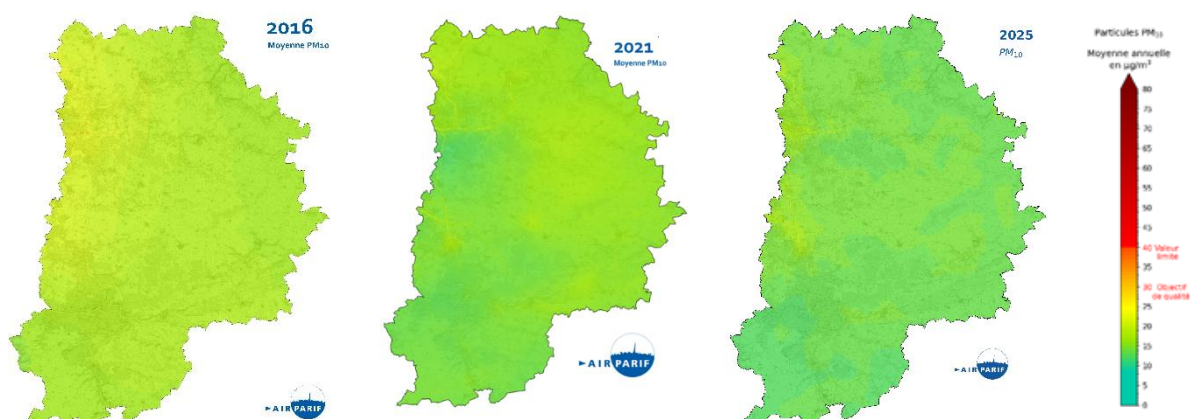
En 2025, moins de 50 résidents du territoire sont concernés par un dépassement de la valeur limite réglementaire à respecter d'ici 2030.

Evolution de la moyenne annuelle

Les niveaux de particules PM₁₀ en 2025 présentent une augmentation par rapport à 2024, observée de manière homogène sur l'ensemble du territoire de Melun Val de Seine, comme sur toute la région francilienne, tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier. Cette évolution s'explique par la météo et les émissions. La météo de 2024 explique en partie des niveaux plus bas en 2024 du fait des conditions météorologiques très dispersives et une pluviométrie exceptionnelle avec une baisse de 35% de précipitations en 2025 par rapport à 2024 (source : Météo-France). L'hiver 2025, moins doux et plus sec qu'en 2024, se caractérise, quant à lui, par une légère hausse des émissions de particules issues du chauffage et une moins bonne dispersion dans l'air de ces émissions.

Les concentrations en particules étant particulièrement sensibles à la pluviométrie, qui lessive l'atmosphère, ainsi qu'aux situations anticycloniques hivernales et aux épisodes printaniers, qui favorisent les émissions et la formation de particules, la variabilité interannuelle peut être marquée.

Malgré cette légère dégradation, la tendance de fond reste positive. **Entre 2016 et 2025, la station trafic du territoire (RN6 Melun) observe une baisse de 30 %.**



Évolution de la moyenne annuelle en PM₁₀ de 2016 à 2025 dans la Seine-et-Marne

Les niveaux moyens annuels de PM₁₀ en situation de fond montrent une tendance à la baisse dans le territoire depuis plusieurs années. Ces évolutions des concentrations de PM₁₀ sont à mettre en relation avec, d'une part, la diminution des émissions de PM₁₀ du secteur résidentiel, et, d'autre part, avec la baisse des émissions de particules primaires PM₁₀ du transport routier liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic.



L'ozone de basse altitude est un gaz nocif pour le système respiratoire. C'est un polluant qui ne doit pas être confondu avec l'ozone de la couche d'ozone, composée du même gaz mais située à haute altitude, et qui absorbe utilement les rayons UV provenant du soleil. L'ozone de basse altitude aggrave le risque de survenue et la sévérité des crises d'asthme, provoque l'inflammation des poumons, accélère la progression de la broncho-pneumopathie chronique obstructive et des symptômes bronchitiques, et diminue la fonction pulmonaire. En 2019, à partir des données d'Airparif, l'ORS estime qu'environ 1 700 décès auraient pu être évités en ramenant sur toute l'Île-de-France les niveaux d'ozone de basse altitude sous les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'ozone de basse altitude est également nocif pour la végétation, et notamment pour les cultures agricoles. C'est un polluant de l'air qui a aussi la particularité d'être un gaz à effet de serre ; il aggrave donc le réchauffement climatique.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui n'est pas rejeté directement dans l'air mais provient de la transformation chimique d'autres polluants. Il se forme dans l'atmosphère par transformation chimique de différents composés : des composés organiques volatils (provenant essentiellement de l'usage de solvants et peintures, de certaines activités industrielles, des deux-roues thermiques et des émissions naturelles de la végétation), du méthane et du monoxyde de carbone, en présence d'oxydes d'azote (principalement émis par les véhicules diesel et essence) et sous l'effet d'un ensoleillement important et de fortes températures.

FRANCILIENS EXPOSÉS À DES DÉPASSEMENTS DE SEUILS

VALEUR CIBLE ACTUELLE
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



0
Francilien

VALEUR CIBLE 2030
POUR LA PROTECTION
DE LA SANTÉ



0
Francilien

RECOMMANDATIONS
OMS



100 %
soit
12,3 M
Franciliens

TENDANCES

sur 10 ans

sur 20 ans



+20%
impact
sur le climat



STABLE
impact
sur la santé

+35%
impact
sur le climat

STABLE
impact
sur la santé



L'ozone de basse altitude est le seul polluant réglementé dont les concentrations moyennes sont en augmentation.

L'ozone de basse altitude est un polluant qui a une durée de vie de quelques semaines à quelques mois et qui voyage. De ce fait, il présente plutôt une problématique globale que locale. C'est la raison pour laquelle le nombre de personnes exposées est évalué au niveau régional.

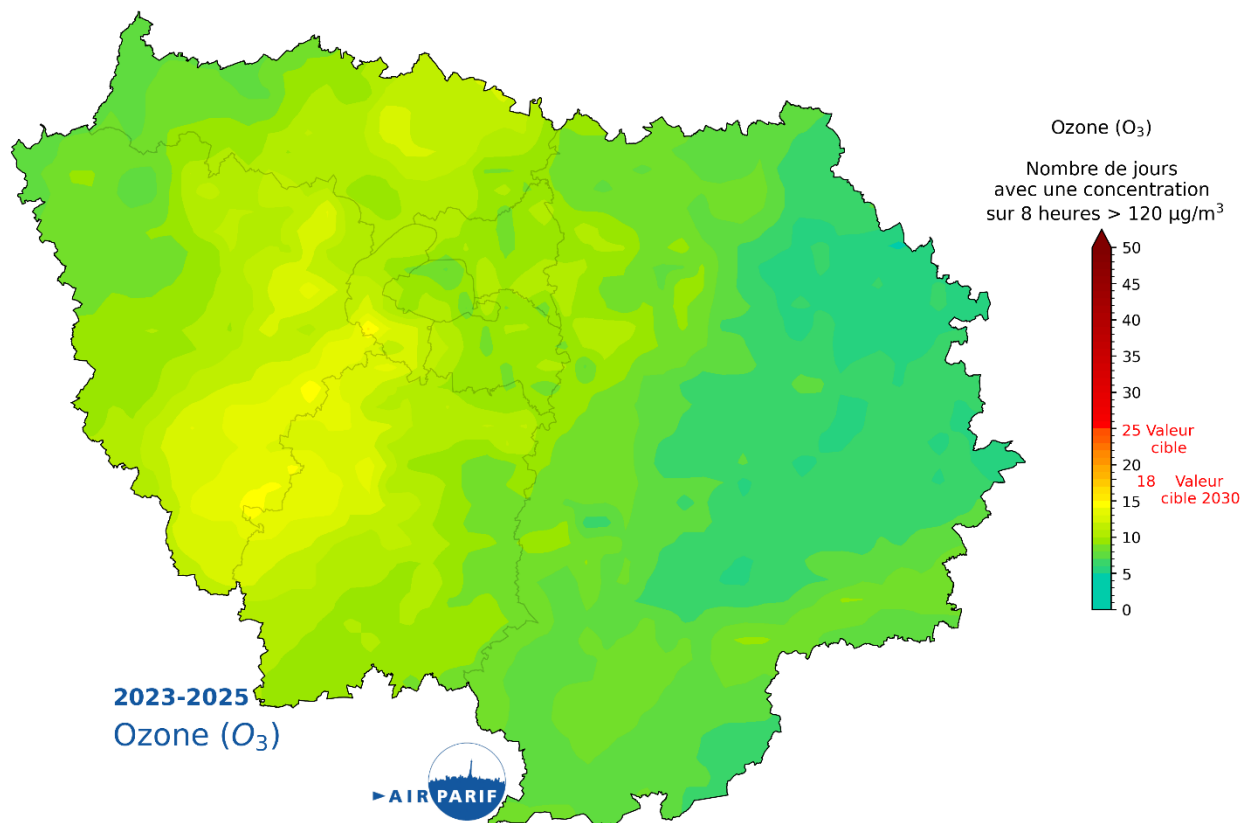
L'ozone de basse altitude est un polluant secondaire dont les teneurs sont très influencées par les conditions météorologiques, notamment printanières et estivales. En effet, un fort ensoleillement et des températures élevées sont propices à la formation de l'ozone par réactions chimiques, à partir des oxydes d'azote (émis essentiellement par le trafic routier) et les composés organiques volatils. Du fait de sa dépendance aux conditions météorologiques estivales, les concentrations d'ozone varient d'une année sur l'autre.

L'année 2025 a connu des conditions météorologiques plus favorables à la formation photochimique de l'ozone, notamment des périodes plus chaudes, ensoleillées et stables qu'en 2024.

Il n'existe pas de valeur limite réglementaire concernant l'impact de l'ozone de basse altitude sur la santé humaine. La valeur cible (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans) est respectée sur tout le territoire francilien, comme l'illustre la carte page suivante.

En revanche, les recommandations de l'OMS sont dépassées en tout point de la région tous les ans, en particulier le nombre de jours avec une concentration sur 8 heures supérieure à 100 µg/m³. **Sur le moyen terme, le suivi de ces indicateurs relatifs à la santé ne montre pas de tendance claire à la baisse contrairement aux autres polluants. Il reste donc un polluant à surveiller de près.**

Concernant l'impact sur le changement climatique, l'ozone de basse altitude étant également un gaz à effet de serre, les concentrations en moyenne annuelle ont augmenté de +20 % en 10 ans et +35 % en 20 ans.



Nombre de jours de dépassement de la valeur cible en ozone en moyenne 3 ans, en Île-de-France, en 2025 (seuil de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours en moyenne sur 3 ans pour la valeur cible actuelle et 18 jours pour la valeur cible 2030).

Autres polluants réglementés

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse aussi bien en situation de fond qu'à proximité des axes routiers majeurs tels que le Boulevard Périphérique. C'est le cas du benzène, du fait notamment de la diminution du taux de benzène dans l'essence, du dioxyde de soufre (SO₂), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance est dimensionné pour fournir des niveaux des polluants atmosphériques réglementés en tout point de l'Île-de-France. Il repose sur l'utilisation de trois outils complémentaires : selon les endroits, cette information est fournie par le système de modélisation validé ou via une station de mesure. Des campagnes de mesure complémentaires peuvent être menées dans certains secteurs géographiques pour affiner la précision des cartographies. Ce dispositif permet de réaliser chaque année des cartes des niveaux moyens annuels pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point du territoire, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic).

Les stations implantées dans le territoire de Melun Val de Seine sont présentées ci-dessous.

		Mesure permanente			
		Caractérisation des polluants gazeux		Caractérisation des particules (concentration, distribution, taille et nature)	
Site de mesure	Classification	NOx	O3	PM2,5	PM10
MELUN	PERIURBAINES (P)	●	●		
Route Nationale 6 Melun	TRAFFIC (T)	●		●	●

Liens pratiques

- ✚ **La prévision de la qualité de l'air heure par heure à 10 mètres**, sur le site internet et l'application Airparif :
<https://www.airparif.fr/>
- ✚ L'ensemble des **données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF :
data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/documents/stats-2025/explore
- ✚ **Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France** :
<https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions>
- ✚ **Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France** :
https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA_IDF_2025.pdf
- ✚ **Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse** :
<https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes>
- ✚ **La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire** :
<https://www.airparif.fr/carte-des-stations>
- ✚ **Pour nous contacter** :
AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr